

Office fédéral de l'aviation civile – OFAC  
Section Plan sectoriel et installations

Case postale  
3003 Berne

Paudex, le 2 avril 2025  
PGB

**Aérodrome de Payerne, modification du règlement d'exploitation ;  
PSIA, adaptation de la fiche relative à l'aérodrome de Payerne**

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la consultation publique organisée par vos soins, relative à des modifications apportées au règlement d'exploitation et à la fiche PSIA de l'aérodrome de Payerne. Notre fédération, principale association d'employeurs du Canton de Vaud, souhaite saisir cette occasion pour manifester son intérêt à l'égard du développement de l'aviation civile dans la Broye et son soutien aux activités de «Payerne Airport».

Le développement régulier des vols civils depuis cinq ans montre que l'infrastructure payernoise répond à une demande bien réelle. Celle-ci est portée essentiellement par l'aviation d'affaires, qui relie aujourd'hui Payerne au monde entier (déjà plus de 500 destinations en vol direct par plus de 320 opérateurs), et qui doit encore pouvoir se développer dans l'intérêt de l'économie régionale et des entreprises qui ont besoin de ces services. Parallèlement, les installations civiles de l'aérodrome se trouveront de plus en plus sollicitées si de nouvelles entreprises liées au secteur aéronautique continuent à venir s'installer sur le parc technologique de l'Aéropôle. Le site de Payerne peut ainsi devenir un acteur important dans le cadre des recherches en vue de rendre l'aviation moins impactante, que ce soit en matière d'émissions de CO<sub>2</sub> ou de bruit. Il est significatif que la direction d'un grand aéroport comme celui de Genève perçoive Payerne comme un partenaire potentiel dans la recherche d'innovation.

Dans cette optique, nous formulons l'espoir que l'exploitation civile de l'aérodrome de Payerne jouisse d'un maximum de liberté dans son développement. La fiche PSIA évoque un potentiel de 8400 mouvements civils par année. Le nombre effectif de mouvements civils se situe aujourd'hui autour de 2000, ce qui laisse une marge de croissance intéressante. Cependant, selon nos informations, de nombreuses demandes d'usage doivent être refusées en raison des horaires d'activité imposés par un règlement d'exploitation extraordinairement restrictif comparé à ceux d'autres aérodromes dédiés à l'aviation d'affaires.

**Nous saluons donc le principe des adaptations proposées, qui vont dans le sens d'un élargissement des horaires d'exploitation ainsi que des contingents de mouvements autorisés à certains moments de la semaine.**

**Nous regrettons toutefois que les nouveaux contingents présentés, notamment pour les dimanches et les jours fériés, restent étonnamment en deçà des chiffres qui avaient été négociés ces dernières années avec les communes riveraines. Nous regrettons également l'ancrage chiffré de ces contingents dans le règlement d'exploitation. Cela signifie que, à court et à moyen terme, les nouvelles capacités**

**de l'aérodrome resteront non seulement insuffisantes par rapport à la demande, mais aussi inutilement basses par rapport à ce qui avait été convenu avec les autorités représentatives du voisinage.**

En effet, alors que la convention d'objectifs passée il y a trois ans avec les communes riveraines autorisait les vols du dimanche avec un plafond annuel initial de 350 mouvements (environ 7 vols par dimanche) et comportait un mécanisme d'adaptation régi localement, ce nombre sera limité dans l'immédiat, de manière rigide, à 200 mouvements pour les dimanches et les jours fériés, soit la moitié moins.

Nous espérons un prochain regain d'ambition afin de continuer à élargir progressivement, de manière toujours concertée avec les riverains, les capacités d'accueil d'une infrastructure qui fait la fierté de toute la région, qui a démontré son utilité, et qui est en outre susceptible de jouer, nous insistons sur ce point, un rôle intéressant dans la recherche et l'innovation en matière d'aviation.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Fédération patronale vaudoise

Pierre-Gabriel Bieri